COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 novembre 2026

RAPPORTS D'ACTIVITE D'OCAPIAT (OPCO & FAF) RESULTATS 2025

OCAPIAT publie ses deux rapports d'activité 2025, consacrés respectivement à son action en qualité d'opérateur de compétences (OPCO) pour la formation des salariés et à son activité de fonds d'assurance formation (FAF) des travailleurs non-salariés de la pêche maritime et des cultures marines. Ces publications rendent compte d'une année marquée par la mobilisation de la gouvernance paritaire et des équipes en faveur du développement des compétences, de l'alternance, de l'accompagnement des entreprises et des branches professionnelles, ainsi que de la sécurisation des financements de la formation.

Une année 2025 au service du développement des compétences

En 2025, OCAPIAT a accompagné 398 287 bénéficiaires de formation, tous dispositifs confondus. Parmi eux, 131 664 salariés ont bénéficié d'une action financée au titre du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, pour un total de 2,23 millions d'heures de formation. OCAPIAT a également financé la formation de 57 917 alternants.

Le montant des produits de formation s'élève à 761,31 millions d'euros, tandis que les dépenses de formation atteignent 711,07 millions d'euros. Ces moyens ont été mobilisés au bénéfice des entreprises et des actifs relevant de 48 branches professionnelles, dans les secteurs de l'agriculture et des territoires, des industries agroalimentaires, de la coopération et du négoce agricoles, ainsi que de la pêche, des cultures marines et de la coopération maritime.

Ces résultats illustrent la capacité d'OCAPIAT à mobiliser ses moyens humains, techniques et financiers pour accompagner les besoins en compétences des entreprises, soutenir les parcours professionnels des salariés et favoriser l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire.

Un opérateur de proximité au service des TPE-PME

OCAPIAT accompagne aujourd'hui 189 129 entreprises employeuses représentant près de 1,4 million de salariés. Son périmètre se caractérise par une très forte présence de petites entreprises : 98,3 % des entreprises employeuses comptent moins de 50 salariés et 91,6 % emploient moins de 11 salariés.

Cette spécificité conduit OCAPIAT à faire de la proximité, du conseil et de l'accompagnement individualisé des entreprises un axe majeur de son action. En 2025, 24 379 entreprises ont ainsi été accompagnées, soit près de 2 800 de plus qu'en 2024, tandis que le nombre de visites d'entreprises a progressé de 21,5 %.

Une gouvernance paritaire mobilisée au service des missions de l'OPCO

L'année 2025 marque également l'achèvement de la Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 conclue avec l'État.

Parmi les dix objectifs suivis dans ce cadre, huit ont été atteints en 2025, traduisant la capacité d'OCAPIAT à transformer les orientations de sa gouvernance paritaire en actions concrètes au bénéfice des entreprises, des salariés et des territoires.

Cette dynamique s'est notamment traduite par :

- 107 nouvelles conventions conclues avec des CFA partenaires ;
- 3 394 parcours de formation de maîtres d'apprentissage finalisés ;
- 114 revues de pilotage réalisées avec les directions concernées pour suivre les engagements de la convention.

La gouvernance paritaire d'OCAPIAT a poursuivi son engagement tout au long de l'année afin de garantir une gestion rigoureuse des fonds, d'adapter l'offre de services aux besoins des secteurs professionnels et de préparer les orientations stratégiques du prochain cycle conventionnel. En 2025, le Conseil d'administration a adopté 79 décisions.

Préparer les compétences de demain

Au-delà de ses missions de financement, OCAPIAT poursuit son action pour accompagner les grandes transformations auxquelles sont confrontées les entreprises de ses secteurs : transition écologique, révolution numérique, attractivité des métiers, inclusion des personnes en situation de handicap, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, ou encore emploi des salariés expérimentés.

L'année 2025 a également permis d'engager les travaux préparatoires de la future Convention d'objectifs et de moyens 2026-2028. Cette démarche d'anticipation stratégique associe étroitement la gouvernance et les équipes afin de renforcer la performance du modèle, poursuivre la sécurisation des financements et répondre aux évolutions des besoins des entreprises et des branches professionnelles.

Près de 400 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines formés

Le second rapport présente l'activité d'OCAPIAT en qualité de fonds d'assurance formation des travailleurs non-salariés de la pêche maritime et des cultures marines.

En 2025, le FAF OCAPIAT a accompagné 395 bénéficiaires, dont 281 professionnels de la pêche maritime et 114 professionnels des cultures marines et de la conchyliculture. Au total, 9 311 heures de formation ont été financées, pour un coût global de 209 155 euros. Les contributions reçues par OCAPIAT au titre de cette activité se sont élevées à 500 313 euros, contre 455 069 euros en 2024.

Les formations financées concernent principalement les qualifications nécessaires à l'exercice des métiers, la sécurité des personnes et des biens, le transport et la manutention ainsi que les compétences commerciales. En 2025, la prise en charge moyenne s'est établie à 529,50 euros par action de formation.

Deux rapports pour rendre compte d'une même ambition

À travers ces deux publications, OCAPIAT rend compte de la diversité de ses missions et de son action au bénéfice des branches professionnelles, des entreprises, des salariés et des travailleurs non-salariés.

Elles mettent en évidence une même ambition : faciliter l'accès à la formation, accompagner les transformations des métiers et des compétences et proposer des réponses adaptées aux réalités économiques, professionnelles et territoriales des secteurs couverts par OCAPIAT.

Les résultats présentés dans ces deux rapports illustrent la mobilisation de la gouvernance et des équipes d'OCAPIAT au service du développement des compétences. Dans des secteurs confrontés à des transformations profondes, notre responsabilité est d'accompagner toutes les entreprises et tous les actifs, salariés comme travailleurs non-salariés, avec des solutions concrètes, accessibles et adaptées aux réalités des métiers et des territoires.

A PROPOS D'OCAPIAT

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un Opérateur de compétences (**OPCO**) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires. OCAPIAT regroupe 48 branches professionnelles représentant 189 129 entreprises employant 1,4 million de salariés. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filières économiques, complémentaires voire interdépendantes.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPIAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98,3 % de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 91,6 % de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 53,5 % des salariés des secteurs professionnels.

OCAPIAT se voit confié par la loi des missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers.

OCAPIAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation (**FAF**) pour les moins de 6 000 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/

Contact presse / S. Defrémont - portable : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet

email : presse@ocapiat.fr